

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 171

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 5 C

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« celui-ci »

les mots :

« ce mineur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.